

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 juillet à 20h le Conseil Municipal de la commune de Ste-Croix, convoqué le 6 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle LASCHON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Mmes Régine CALVET, Adeline CHERRY-PELLAT, Nadia CROS, Thérèse GINESTE, Isabelle LASCHON, Sylvie NATTES LABORIE, Lydie TILHET, Mrs Jérémie MAZARS, Joël ROUZIES, Guy VERNHES, Jonathan VIVEN,

Excusés : Séverine BARRIERE, Séverine RAYNAL, Gérard LABORIE, Gérald VIVENS

Procuration : Gérald VIVENS a donné procuration à Jérémie MAZARS

Secrétaire de séance : Joël ROUZIES

Ordre du jour

1. Demande de subvention au Département pour les travaux à l'église de Cénac
2. Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de stationnement à Marin
3. Présentation du projet de mise en sécurité du carrefour RD 76 / Route du Gouzou
4. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert - Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation
5. Tarifs repas année scolaire 2023/2024
6. Tarifs garderie
7. Budget principal – Décision modificative n° 1
8. Contrat de groupe « Risques statutaires » - Modification du taux de cotisation pour les agents CNRACL
9. Présentation d'un devis le nettoyage de la croix de Sainte-Croix
10. Prêt de chaises

1 - Demande de subvention au Département pour les travaux à l'église de Cénac

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis pour la consolidation du beffroi de l'église de Cénac.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Financiers	Montant
Département	975€
Autofinancement	2 275 €
Total	3 250 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet et le plan de financement associé,
- sollicite une subvention du Département pour un montant de 975€,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

2 - Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace de loisirs avec aire de stationnement

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace de loisirs avec aire de stationnement à Marin.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	18 579 €	Département	5 019 €
Aménagement	1 000 €	Autofinancement	15 060 €
Imprévus	500 €		
Total	20 079 €	Total	20 079 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet et le plan de financement associé,
- sollicite une subvention du Département pour un montant de 5 019€,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

3 - Mise en sécurité du carrefour RD 76 / Route du Gouzou

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de sécurisation du carrefour de la RD 76 et de la Route du Gouzou réalisé par Aveyron Ingénierie.

La visibilité est réduite à gauche pour les véhicules qui arrivent de la Route du Gouzou, elle est également réduite à gauche au niveau du point de collecte des ordures ménagères.

Aveyron Ingénierie propose :

- pour les véhicules venant de la Route du Gouzou : la création d'un champ de vue en direction de Villeneuve qui permettrait d'obtenir la visibilité nécessaire pour la mise en sécurité du carrefour, le Cédez le passage pourra être remplacé par un STOP.
- pour la sortie du point de collecte des ordures ménagères : la création d'un champ de vue en direction de Martiel qui permettrait d'obtenir la visibilité nécessaire.

Ces travaux sont à la charge de la commune car ils visent à sécuriser la sortie de voies communales. La commune pourra solliciter un financement départemental au titre de la répartition des recettes supplémentaires des amendes de police.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux,
- autorise Madame le Maire à demander des devis.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

4 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert - Axe 2 - Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

Madame le Maire expose au conseil que l'une des actions du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds Vert, concerne la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

Madame le Maire rappelle que la commune vient d'acheter deux terrains afin d'y installer des réserves d'incendie destinées à défendre les bâtiments situés dans ces secteurs et qu'il est également prévu d'installer un poteau incendie à proximité des vestiaires du stade.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisitions foncières	1 788 €	Fonds Vert	54 523 €
Citernes incendie enterrées	56 660 €	Autofinancement	13 631 €
Poteau incendie	3 706 €		
Imprévus	6 000 €		
Total	68 154 €	Total	68 154 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve le plan de financement,

- sollicite une subvention au titre du Fonds Vert – Axe 2 prévention des risques d'incendies et de forêt de 54 523 €,

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

5 - Tarifs des repas servis à la cantine scolaire année scolaire 2023-2024

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 12 juillet 2022, le prix des repas à 3€ pour le repas enfant et 5.70€ pour le repas adulte.

L'association Marie Vernières a prévu une revalorisation de ces tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, portant à 5.12€ TTC les repas (sans le pain).

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de fixer le tarif à 3.50€ pour le repas enfant,

- de maintenir le repas adulte à 5.70€.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} août 2023.

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

6 – Tarifs de la garderie périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de répondre à l'obligation édictée par la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF la commune a obligation de mettre en place une tarification modulée pour les tarifs de la garderie périscolaire en fonction des ressources des familles.

Les tarifs de la garderie périscolaire sont les suivants :

	Familles non imposables	Familles imposables
Matin	0.90€	1.00€
Soir	0.90€	1.00€

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite faire évoluer ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces tarifs.

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

7 – Budget principal – Décision modificative n° 1

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit intégrer dans son actif les robots de tonte cédés par la communauté de communes à l'euro symbolique et propose la décision modificative suivante :

	Augmentation
Dépenses 2188 /041	8 000 €
Recette 13251 /041	8 000 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

8 – Modification du taux de cotisation du contrat de groupe assurance des risques statutaires : 2022 - 2025

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2021 la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye)/CNP via un contrat groupe avec le Centre de Gestion 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de 10 jours.

Risques assurés : Tous les risques

- Décès
- Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),
- Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),
- Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
- Maternité/adoption/paternité

Compte-tenu de l'aggravation de la sinistralité et du déséquilibre financier du contrat, le Centre de Gestion 12 nous a informé d'une hausse du taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire le taux sera de 6.52%.

Le taux de cotisation pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC reste inchangé.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le taux de 6.52% pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire,
- autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette augmentation.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

9 – Nettoyage croix

Madame le Maire présente au conseil un devis pour le nettoyage de la croix (socle + dallage) et la réfection de la peinture de la croix établi par l'entreprise Frayssinet pour un montant de 3 200€TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ces travaux et autorise Madame le maire à signer le devis.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

10 - Prêt de chaises aux administrés

Madame le Maire expose au conseil municipal que la mairie a des chaises qui pourraient être mise à disposition des administrés qui en feraient la demande et propose au conseil de fixer les modalités.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que les administrés pourront bénéficier du prêt de chaises à titre gracieux,
- qu'une caution de 100€ sera demandée lors du prêt.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.